

LE BULLETIN PADIESSOIS



N° 23

JUILLET 2019



LE MOT DU COMITÉ DE RÉDACTION

Il y a 50 ans, l'homme a marché sur la lune.

Cette année, à Padiès, l'Amicale Padiessoise nous a offert un voyage dans les étoiles avec un magnifique feu d'artifice.

Chaque habitant de notre commune, leurs familles et amis peuvent, chaque été, vivre un grand week-end de convivialité et de retrouvailles grâce à l'investissement des nombreux bénévoles.

Le succès de la fête de Padiès ne se dément pas et fait la fierté de notre commune.

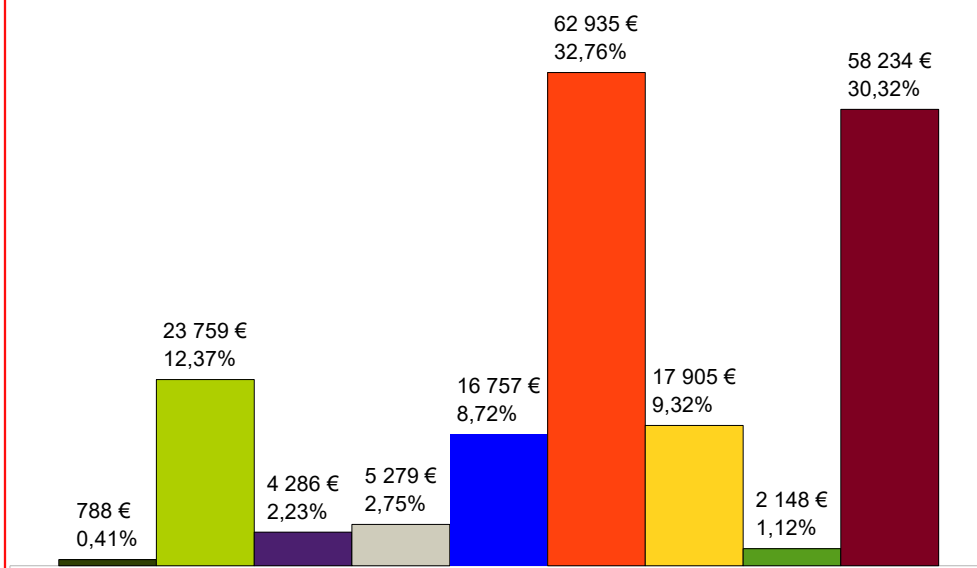
La municipalité est heureuse de participer en soutenant cette association dans la mesure de ses moyens.



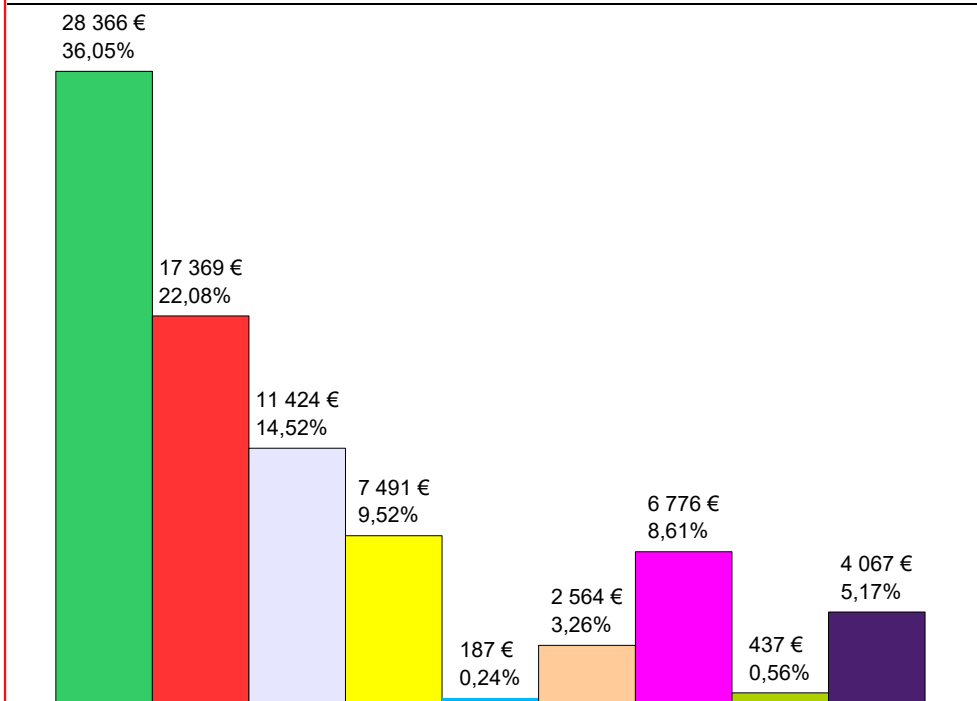
COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SECTION FONCTIONNEMENT 2018

RECETTES = 192 090,51 €



- redevances TELECOM , SERC + concessions cimetières = 788,00 €
- TAXES LOCALES (foncier+habitation) = 23 759,00 €
- taxe sur entreprises = 4 286,00 €
- fond de péréquation intercommunal = 5 279,00 €
- Taxe sur transactions immobilières = 16 756,73 €
- ÉTAT : dotation + compensation des exonérations de taxes = 62 935,42 €
- revenus LOYERS , location salle = 17 905,14 €
- produits exceptionnels = 2 147,71 €
- Report EXCÉDENT de fonctionnement 2017 = 58 233,51 €



DÉPENSES = 78 681,93 €

- CHARGES GÉNÉRALES (eau, électricité, chauffage, fournitures, tel, internet, assurances, espaces verts, épaveuse...) = 28 365,60 €
- rémunérat°+charges du personnel : Mr Martinez, Val81, Florence, Gilberte = 17 369,33 €
- indemnités des élus = 11 423,60 €
- FEDERTEEP + contribution aux écoles et cantines = 7 491,27 €
- GDS TARN ALMA = 187,36 €
- subventions aux associations = 2 564,00 €
- Fond national de garantie des ressources = 6 776,00 €
- remboursement emprunt = 437,30 €
- Divers = 4 067,47 €

Associations subventionnées en 2018

Association à subvention obligatoire : association des maires.

Associations padiessoises : Société de chasse, Amicale Padiessoise, Parlo me del País.

Associations non padiessoises : club 3ème âge Valence, pompiers Valence, Familles Rurales, crèche Valence, rugby Valence, APE école Valence, Chaîne de l'Espoir, USV, ADMR, office de tourisme, Entraide Ségala tarnais

Affectation du résultat 2018

- constatant un excédent de 113 408.58 € à la section fonctionnement
- constatant que le besoin de financement de la section investissement s'élève à :
 - résultat de la section investissement - 28 211.18 €
 - restes à réaliser à reporter en 2019 - 31 512.00 €
 - solde - 59 723.18 €**
- le CM décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - affectation à la section investissement 2019 59 724.00 €
 - report à la section fonctionnement 2019 53 684.58 €

SECTION INVESTISSEMENT 2018

RECETTES = 92 853,20 €

■ SUBVENTIONS Département
= 5 296 €

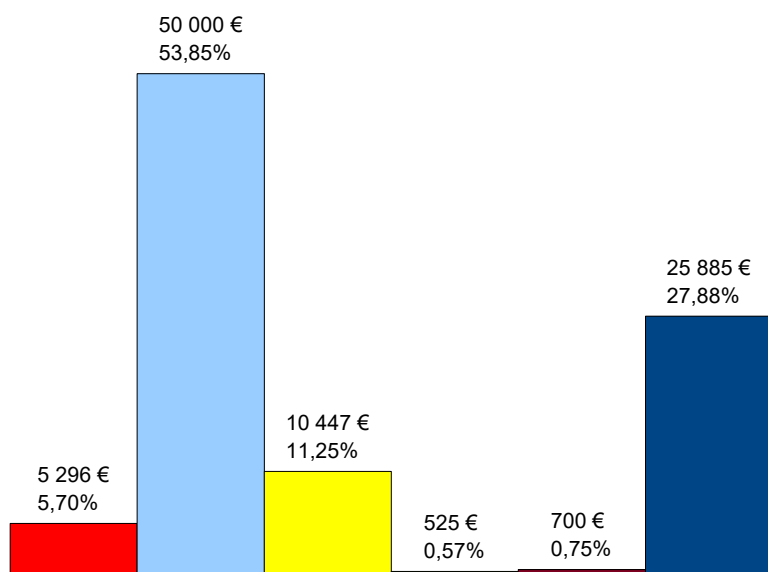
■ Emprunt = 50 000,00 €

■ Fc TVA 2017 = 10 447,43 €

■ taxe d'aménagement = 524,77 €

■ Divers = 700,00 €

■ EXCÉDENT de fonctionnement 2017
transféré = 25 885,00 €



DÉPENSES = 130 339,43 €

■ VOIRIE = 2 505,00 €

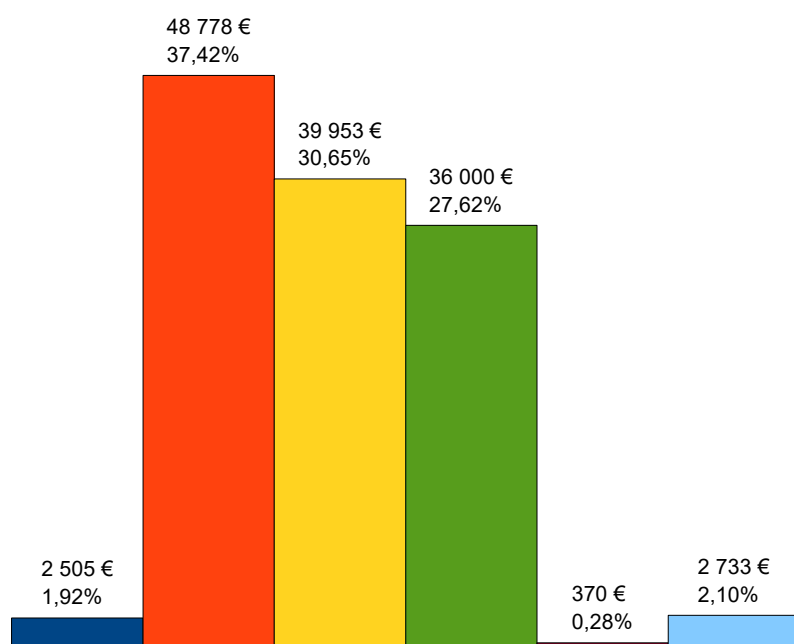
■ Logement mairie = 48 777,58 €

■ aménagement salle des fêtes
= 39 953,28 €

■ école de St Marcel = 36 000,00 €

■ Informatique mairie = 370,39 €

■ Divers = 2 733,18 €



Restes à réaliser

voirie	33 135 €	Subvention département : 4 704 €
Échanges de terrains	5 000 €	
Logement mairie	15 222 €	
Aménagement cour salle des fêtes		Subvention Département : 23 200 €
Logement école de St Marcel	39 230 €	Subvention TEPCV : 26 000 € subvention Région : 9 740 €
Aménagement handicap mairie	1 370 €	
Équipement informatique mairie	799 €	
Cautions des logements	400 €	
TOTAL	95 156 €	63 644 €

LES BRÈVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Taxes locales 2019 : augmentation de 1% - taxe habitation 10,24 % - taxe foncier bâti 7,11 % - taxe foncier non bâti 43,27 % - CFE 20,91 %	Travaux de voirie 2019 - Côte del Rat - drainage de la voirie du lotissement de Ste Germaine coût estimé = 14 000 € HT subvention FDT estimée = 5 000 € HT fonds de la commune = 9 000 HT
Lors de la séance du 8 Mars 2019, Mr le maire informe le CM de la démission de Lydie Glaunès de son poste de conseillère municipale; le CM désigne, à l'unanimité, Mme Myriam Houless comme nouvelle déléguée au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Valence-Valdériès.	Raccordement de la mairie à la fibre La SERV26 propose un abonnement internet pour les collectivités territoriales à 39,99 € TTC par mois. La commune disposant actuellement d'un abonnement chez Orange à 48,00 € TTC le CM est favorable au changement d'opérateur.
Projets pour 2019 - travaux de la place de l'église de Ste Germaine : création d'un parvis en demi-rond, réalisation d'un revêtement couleur, remplacement de tommettes dans le porche d'entrée de l'église. - fin des travaux de l'école de St Marcel - aménagement des points d'apport volontaire par des cache - containers - travaux de ravalement des façades de la mairie avec pose de volets roulants, pose d'un portail pour fermer le préau et d'un portillon pour fermer le site mis à la location. - fin des aménagements de mise en accessibilité des bâtiments publics - fin des achats de terrains dans le cadre de la régularisation des chemins privés qui passent dans le domaine public. Une enquête publique sera ouverte fin septembre - équipement du secrétariat de la mairie avec un nouvel ordinateur sous Windows 10 - incorporation dans le domaine public des voies d'accès des deux lotissements de Ste Germaine.	
Plan climat-air-énergie territorial Les communes sont invitées dans le cadre de ce plan à réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public. Padiès a contribué - en remplaçant les anciens lampadaires publics par des éclairages à LED - en mettant en place l'extinction automatique de nuit de 23h à 5h.	Prêt des chambre froides Nous vous rappelons que la mairie est prête à mettre ponctuellement à votre disposition les armoires frigorifiques. La municipalité donne <u>gratuitement</u> les anciens lampadaires publics. Si vous êtes intéressés, faites vous connaître auprès de la mairie.
Déploiement de la fibre optique sur le territoire de Padiès - prévision pour Novembre 2019: transformateurs de Ginal, Layrebourg, Le Py et Ste Germaine - prévision pour Février 2020: transformateur de Cauzières	

LA RENTRÉE EN 6ème DE SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Départemental souhaite donner un coup de pouce pour alléger le coût financier induit chaque année par la rentrée scolaire.

Pour la rentrée scolaire de Septembre 2019, tous les élèves entrant en 6ème recevront un kit d'une valeur de 34 € comprenant une calculatrice de type collège, un dictionnaire et un petit sac à dos.

Ce kit viendra s'ajouter aux diverses mesures déjà mises en œuvre pour améliorer le pouvoir d'achat des familles: - le chéquier collégien d'une valeur de 180 €

- la prise en charge de 5,05 € sur le coût réel d'un repas
- l'aide à la restauration scolaire pour les familles modestes

LA PARTICIPATION CITOYENNE

La brigade de gendarmerie de Valdériès a sollicité la municipalité pour le projet « PARTICIPATION CITOYENNE ». Ce dispositif est aujourd'hui en vigueur dans environ 5600 communes.



Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants , les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Le cadre et les objectifs:

Le dispositif de participation citoyenne vise à:

- développer une culture de prévention de la délinquance
- favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population
- améliorer l'efficacité des forces de sécurité

Une démarche participative, complémentaire de l'action de la police et de la gendarmerie nationale.

Les citoyens référents, choisis sur la base du volontariat parmi les habitants de la commune, animés d'un esprit civique et agissant de manière bénévole, recevront une information spécifique dispensée par les forces de sécurité de l'État afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, aux comportements à adopter en cas de situation anormale, aux consignes et postures de vigilance à adopter.

Le rôle des citoyens référents se limitera à effectuer des signalements auprès des forces de sécurité publique.

Le Maire pourra implanter une signalétique aux entrées de la commune afin d'informer le public qu'il pénètre dans un espace où les habitants sont particulièrement attentifs et signalent toute situation jugée anormale.

LA MUNICIPALITÉ NE PEUT RÉPONDRE À CETTE PROPOSITION SANS VOUS AVOIR AUPARAVANT CONSULTÉS.

AFIN DE CONNAÎTRE VOTRE SENTIMENT SUR CE DISPOSITIF ET VOTRE ENVIE DE DEVENIR CITOYEN RÉFÉRENT NOUS VOUS DEMANDONS DE VOUS ADRESSER À LA MAIRIE.

DES DATES À RETENIR POUR 2020

- **LES ÉLECTIONS MUNICIPALES AURONT LIEU LES 15 ET 22 MARS**
- **COMME CHAQUE DÉBUT DE DÉCENNIE, L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS INVITERA À LA TRADITIONNELLE PHOTO DES HABITANTS DE LA COMMUNE LORS DE LA JOURNÉE DU PATRIMOINE, LE 3ÈME WEEK-END DE SEPTEMBRE.**

COMPOSITION DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nom de la commune	Population municipale 2019	Sièges au sein du conseil de la communauté de commune Val 81
Valence d'Albigeois	1 325	7
Sausсенac	585	3
Sérénac	480	2
Saint-Grégoire	475	2
Trébas	414	2
Andouque	398	2
Cadix	231	2
Saint-Julien-Gaulène	211	2
Saint-Cirgue	208	2
Padiès	191	1
Crespinet	173	1
Faussergues	145	1
Assac	144	1
Lédas et Penthiers	143	1
Le Dourn	115	1
Saint-Michel-Labadié	95	1
Fraissines	92	1
Courris	81	1
Lacapelle-Pinet	75	1
	5 581	34

La répartition des sièges respecte les conditions suivantes:

- être répartis en fonction de la population de chaque commune
- chaque commune doit disposer d'au moins 1 siège
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Un accord entre les communes membres de la communauté a fixé le nombre de sièges à 34.



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Rencontre territoriale de l'attractivité médicale - 06 mai 2019

Présents à cette réunion :

M. LAPLAZE Baptiste, Chargé de mission, service Aménagement du Territoire et service Politiques Locales, Dép. du Tarn
Mme CAVENNE Stéphanie, Chef du Service Aménagement du Territoire, Département du Tarn
Mme MOLY Anne, Responsable soins de premiers secours, ARS Occitanie
Mme BIBAL-DIOGO Sylvie, Conseillère départementale du canton Carmaux 1- Le Ségala
M. MALATERRE Guy, Conseiller départemental du canton Carmaux 1- Le Ségala
Mme REDO Aline, Conseillère départementale, élue référente du Plan Tarn Santé
M. MANDOUL Jérôme, Ordre des médecins du Tarn, médecin généraliste à Gaillac
M. CHAMPANET Bernard, Pharmacien, Vice-président de l'URPS pharmaciens d'Occitanie
M. COMBES Théophile, représentant territorial URPS médecins d'Occitanie
Mme DUFFORT Marie, Responsable du service accompagnement service santé, CPAM
Mme BENOIT Stéphanie, Référente MSP, CPAM
M. DOUBAX Didier, représentant URPS des infirmiers, MSP de Mirandol Bourgnounac
Mme ACQUIER Pauline, représentante de l'Association régionale des Internes de Médecines Générale de Midi-Pyrénées
M. LEFLOCH Jean-Pierre, Vice-président de l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn
Mme LUNEAU Gaëlle, Chargée de mission, CC VAL81

- Les professionnels de santé du territoire de la CC VAL81 :

M. DEYMIE André, médecin
M. VIANEZ Guy, médecin
Mme VIANEZ Colette, médecin
M. SOUYRIS Pascal, kinésithérapeute
Mme KOEUNE Emmanuelle, kinésithérapeute
Mme DELBOS Isabelle, infirmière
Mme BAUDEL Karine, infirmière
Mme ROQUES Blandine, infirmière
SCM JALBY-GELINEAU-RIMET-DEMARCO, cabinet d'infirmières
Mme FERAL Ghislaine, UMT Service de soins à domicile, soins à domicile (infirmières)
Mme ESPITALIER Catherine, Directrice adjointe Centre de réadaptation de personnes âgées de l'UMT Valence
M. BOUYSSIE Paul, pharmacien
M. REYNAL Philippe, pharmacien
Mme BOSSEBOEUF Charlene, Maison de retraite Le Belcantou, Trébas
Mme AZAÏS Christine, Maison de retraite St-Joseph, Association Chez nous
Mme PRAT Marjorie, Pédicure Podologue
Mme BARDY Charlotte, externe en médecine

- Les élus du territoire de la CC VAL81 :

M. RAYMOND Gérard, Maire d'Andouque
Mme VIGROUX Myriam, Vice-présidente de la CC VAL81 et Maire de Assac
M. GAVALDA Guy, Président de la CC VAL81 et Maire de Cadix
M. BAYSSE Nicole, Maire de Courris
M. SAYSSET Jean-Marie, Maire de Faussergues
Mme AT Caroline, adjointe au maire de Faussergues et remplaçante SSR UMT Valence
M. ASSIE Gilbert, Maire de Frayssines
Mme CAMPAGNARO Marie-Claude, Maire de Lédas-et-Penthiès
M. ALBAR Eric, Maire de Le Dourn
M. COUGOUREUX Rolland, Maire de Padiès
M. RIVA Charles, adjoint au maire de Saint-Grégoire
M. BALSSA Jean-Louis, Maire de Saint-Julien-Gaulène
Madame CHAZOTTES Fabienne, Maire de Saint-Michel-Labadie
Madame BOUSQUET Patricia, Maire de Trébas
Madame DEYMIE Christine, Maire de Valence d'Albigeois

- Excusés :

M. MOULIN Étienne, Président de l'Ordre des médecins du Tarn
M. KOEUNE Pierre, kinésithérapeute
Mme AMAR Laurie
Mme BOUCHET Nolwenn
Maison de retraite La Méridienne, Sérénac
Mme MARAIS Françoise
M. STEFANT Maël
Mme JOUFFRON Cécile
M. HAMMOU KADOUR Abderrahim

I. Mot d'accueil par M. Guy GAVALDA, président de la CC VAL81

M. GAVALDA remercie toutes les personnes présentes d'être venues à cette rencontre, à l'initiative du département du Tarn, pour échanger entre praticiens, acteurs de la santé et élus.

Sur le territoire de la CC VAL81, il existe 2 entités médicales : à Trébas (dont la patientèle déborde sur le département Aveyron et rayonne à 50km autour du cabinet) et à Valence. Il est nécessaire de travailler ensemble pour maintenir un maillage médical sur notre territoire.

Fin 2015, un diagnostic portant sur l'offre de soins a été réalisé par l'ARS. Le territoire avait été classé comme non prioritaire mais pouvait se trouver rapidement en déficit (la moyenne d'âge des médecins était de 58 ans en 2016).

La question posée aujourd'hui est : est-ce que la création d'une MSP peut-elle constituer une réponse au problème ? Pour constituer une MSP, il faut au moins 2 médecins plus un autre professionnel de santé.

En 2016, le désir des praticiens de se regrouper ne s'était pas ressenti (sans être un reproche). Le docteur CORBAZ avait mis en avant le faible nombre de maître de stage universitaire (MSU) dans le département. Hors, le tutorat présente un grand intérêt pour faire venir plusieurs internes sur le territoire.

Mais les praticiens avaient mis en avant leur charge de travail déjà trop importante pour se consacrer à cette tâche supplémentaire.

Nous avons aujourd'hui 2 pôles de santé et nous aimerions que ces 2 pôles se maintiennent pour garantir une qualité de vie à notre population, mais aussi pour les maisons de retraite. Pour développer notre attractivité, il faut un facteur déclenchant (comme des locaux attractifs par exemple). Notre question est : comment pouvez-vous nous accompagner pour mettre en place des mesures afin d'améliorer notre attractivité médicale ?

II. Introduction par Mme Aline REDO, Conseillère départementale, élue référente du Plan Tarn Santé

Mme REDO précise que cette rencontre est adressée aux professionnels de santé et élus locaux pour partager sur les leviers de l'attractivité médicale et la dynamique du département sur ce sujet. Il est nécessaire d'avoir un éclairage sur les motivations de la jeune génération, d'écouter et échanger sur leurs attentes en termes d'évolution de l'organisation sur le territoire, sur l'émergence de solutions locales. Un questionnaire sera distribué en fin de séance afin de récolter les avis des praticiens.

Le département a défini en juin 2018 le Plan Tarn Santé qui s'organise en 4 axes principaux :

- Coordonner : travailler avec acteurs du territoire, développer les relations du Tarn avec la faculté de médecine de Toulouse
- Accompagner : aider les internes dans leur installation (numéro de téléphone unique pour les aider à leur logement, une place en crèche...), un accompagnement au cas par cas en complément du guichet unique ou de la CPAM, favoriser le développement de maison médicale, soutien à l'achat d'équipement, etc. ;
- Promouvoir : valoriser le département du Tarn, accueillir les professionnels lors de la Journée tarnaise de médecine générale ;
- Communiquer : valoriser l'information, présenter cette convention à tous les présidents d'intercommunalités, organiser des réunions comme celle de ce soir dans tous les territoires.

Mme REDO souhaite que cette réunion soit utile à tous, praticiens comme patients.

III. Présentation de la dynamique partenariale en faveur de l'attractivité territoriale et médicale dans le Tarn

Mme Anne MOLY, Responsable soins de premiers secours, ARS Occitanie

Le Plan Tarn Santé est une convention qui réunit 8 partenaires pour développer l'attractivité médicale dans le Tarn. Chacun d'entre eux fournit des informations aux médecins qui veulent s'installer ou déjà installés. C'est une problématique prioritaire pour le Conseil Départemental, l'ARS, la CPAM, le Conseil de l'ordre des médecins, les pharmaciens, la MSA. Nous avons décidé de réagir face à cette problématique.

Pourquoi ce problème est-il plus prégnant qu'à une certaine époque ? Le constat est que les malades ont changé. Les patients sont en situations complexe, avec une population qui vieillit, le développement des polyopathologies et des maladies chroniques. Les médecins généralistes changent eux-aussi : leur population vieillit également et les souhaits d'exercer ont évolué. On a connu les médecins généralistes qui travaillaient seuls et 70heures par semaine. Mais il s'agit d'un progrès social que de vouloir maîtriser son temps de travail et vouloir travailler en équipe de façon coordonnée pour une prise en charge du patient plus sécurisée. L'ARS préconise un nouveau mode d'exercice : une équipe pluridisciplinaire en MSP. Il est possible de créer une MSP avec des praticiens qui restent dans leurs propres locaux (mais reliés par l'informatique), créer communauté professionnelle territoriale de santé (territoire élargi) qui rassemble les médecins libéraux, les MSP, les hôpitaux, les établissements médicaux-sociaux...

En 2015, le diagnostic de l'ARS conclut que la zone n'est pas repérée comme prioritaire mais qu'elle peut vite basculer. Aujourd'hui, le territoire santé de Valence est en zone d'intervention très prioritaire. Ce qui signifie que s'il est décidé par des professionnels de santé de réfléchir à un projet de santé, vous pouvez être accompagnés par l'ARS pour réaliser un projet de santé attractif.

M. Jérôme MANDOU, Ordre des médecins du Tarn, médecin généraliste à Gaillac

Le docteur MANDOU présente les excuses du docteur MOULIN, qui n'a pas pu être présent.

L'Ordre des médecins n'est pas indifférent au problème de désert médical. Le Dr MANDOU rappelle son engagement auprès des jeunes médecins qui sont nombreux. Il faut leur donner envie d'exercer en activité libérale. Plusieurs missions sont réalisées : rencontre à la faculté de médecine (2 fois par an), informations sur leur premiers pas, journées d'information en collaboration avec le département du Tarn, rencontre des maîtres de stage pour discuter directement avec les étudiants sur la problématique de l'activité libérale.

Il faut leur parler d'insertion dans le territoire. Le médecin s'installe en famille, il faut une place pour son conjoint et ses enfants (aide du guichet unique). Le Conseil national de l'Ordre des médecins publie les résultats d'une enquête qui a évalué les conditions d'exercice en libéral et les craintes des jeunes médecins. L'étude montre un décalage entre l'aspiration d'installation en libéral (70% des jeunes médecins) et sa concrétisation (seulement 12% y parviendront). Pour 60% d'entre eux, la qualité du service public est importante dans leur installation sur un territoire.

L'étude souligne la volonté des jeunes médecins de s'installer en libéral mais il faut les accompagner (par un confrère, par la collectivité, par l'Ordre des médecins, par l'ARS). Il faut insister sur le fait que les jeunes médecins ne s'installent pas uniquement dans un cabinet mais dans un territoire.

M. Théophile COMBES, représentant territorial URPS médecins d'Occitanie

La santé arrive toujours en tête des préoccupations. C'est dans ce contexte de pénurie que l'on se rend compte de l'importance des soins primaires comme la santé. Les équipes sont non formalisées mais existent déjà (médecins, pharmaciens, infirmiers...)

Aujourd'hui, pourquoi rencontre-t-on des difficultés ? Il existe plusieurs raisons : le numerus clausus mis en place fin 70. On en voit aujourd'hui les conséquences. Ensuite, la tendance du système universitaire de prétendre que la médecine d'excellence était réservée aux CHU. Mais tout ça a ses limites : la vraie vie, les vrais patients sont là dans notre quotidien. La médecine générale a été reconnue comme une spécialité en 2004.

Les jeunes médecins ont peur du libéral, du saut dans l'inconnu, des problèmes liés à l'embauche... qui sont basés sur une certaine réalité. Quelle réponse leur apporter ? Il faut souligner l'importance de la formation sur le terrain par les maîtres de stage qui encadrent les internes. De nouvelles façons de travailler se mettent en place : les remplaçants deviennent remplaçants réguliers, développement de la collaboration libérale (médecins se font une patientèle aux cotés de médecins titulaires). Mais il reste du chemin à faire pour valoriser la médecine libérale.

Le travail de coopération inter-professionnelle (système de communication, partage des informations...) se développe au sein des MSP. Aujourd'hui, il existe une souplesse dans les MSP (la communication et le système d'information sont plus importants que des murs communs). Exemple de Lagrave Cadalen où les médecins sont restés chacun dans leur commune.

On essaie de stimuler les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé), un outil basé sur les professionnels libéraux en partenariat avec le secteur social, les hôpitaux. Les CPTS doivent être partenaires des hôpitaux. Il existe 6 -7 CPTS dans le Tarn. Il reste Albi et votre secteur, Alban ? Faut-il créer une CPTS qui englobe tout ça ? A voir en fonction du nombre de personnes qui vont se réunir parfois pour travailler ensemble. Sur Gaillac, des réunions sont axées sur l'enfance (PMI, psychomotriciens, prise en charge pédopsychiatrie), sur les personnes âgées (maintien à domicile), sur la prévention et la promotion de la santé et le recours au bon usage du système de soins.

La piste principale est la coopération inter-professionnelle pour que les consultations soient utilisées à meilleur escient, l'utilisation de la télé-médecine, un accès à plus de matériel pour certaines structures (échographes), le développement du dispositif Asalée pour les infirmières libérales...

Pour avoir un retour d'expérience, vous êtes invités à venir rencontrer la CPTS du Grand Gaillacois le 16 mai 2019 à 20h (salle polyvalente de l'hôpital de Gaillac). Il est possible d'aller voir une MSP.

Sur la question charge de travail des MSU : au début oui (il faut passer un DU de maître de stage) mais ensuite l'interne fait des actes seul donc ce n'est pas forcément une perte de temps.

M. Bernard CHAMPANET, Pharmacien, Vice-président de l'URPS pharmaciens d'Occitanie

Le problème du désert médical concerne l'ensemble des professionnels de santé. On ignore un peu l'humain hors il faudrait y revenir.

Il existe 1000 pharmacies en Midi-Pyrénées, elles voient 200 000 patients par jour. On rencontre souvent des difficultés. On veut préserver l'existant et éviter fermetures des pharmacies et travailler tous ensemble autour d'un patient.

Le contact humain doit être préservé plutôt que l'ouverture de la vente des médicaments sur internet.

Dans tous les villages, nous essayons de préserver les pharmacies, aux cotés des CPTS. Seuls on échoue, on le fera tous ensemble (dépistage diabète, repérage de personnes âgées en difficultés, prises de tensions). Et il y aura toujours de nouvelles missions. Nous travaillons avec les médecins via médimail pour échanger de façon sécurisée sur des patients. Aujourd'hui, on accompagne les médecins, on a accès aux dossiers patients sur les cancers.

Il y a le problème des gardes : 15 pharmacies sont de garde chaque nuit et sont parfois peu dérangées. Il faut essayer de préserver ces gardes dans l'intérêt de la santé publique, l'humain n'est pas un intérêt économique.

Mme Marie DUFFORT, Responsable du service accompagnement service santé, CPAM

Notre rôle consiste en l'accompagnement des médecins lors de leur installation puis tout au long de leur exercice. En juin 2017, la fonction de référent MSP (Stéphanie BENOIT) a été créée pour accompagner les démarches sur cette possibilité d'exercice en commun. Est ce que les professionnels de santé savent par où commencer ? Parfois ce sont des choses simples qui empêchent les dynamiques de se lancer. Ce travail en commun peut être aussi un facteur d'attractivité des territoires. Le rôle de la CPAM n'est pas d'écrire le projet de santé mais d'accompagner les porteurs de projet dans les méandres administratifs.

Mme Stéphanie BENOIT, Référente MSP, CPAM

Notre rôle est d'accompagner les professionnels de santé qui veulent être porteurs de projet. Les médecins ont envie d'avoir un successeur mais être porteur de projet peut être compliqué. Je lance un appel auprès des infirmiers, des kinés, des pharmaciens, il faut être volontaires, motivés et je serai là aux coté de Mme MOLY. D'abord, un diagnostic territorial va venir appuyer vos dires. Le diagnostic n'étonne personne, ce sont juste des chiffres qui présentent des difficultés déjà bien connues.

M. Didier DOUBAX, représentant URPS des infirmiers, MSP de Mirandol Bourgnounac

La démographie n'est pas un problème sur notre territoire. Il y a plusieurs professionnels sur 3 villages différents. Le projet a été porté par les médecins, puis les autres praticiens de santé ont adhéré au projet. Mme BENOIT et Mme MOLY ont énormément accompagné ce projet, qui aujourd'hui existe depuis une année complète d'activité. Le premier choix s'est porté sur un logiciel partagé. Aujourd'hui, 23 professionnels du territoire ont accès directement aux fichiers patients de tout le territoire.

Le travail a ensuite porté sur la création de protocoles de soins (fragilité personne âgée, obésité de l'enfant, éducation thérapeutique...). Ce travail coordonné est attractif pour notre territoire. Des réunions de coordinations professionnelles autour d'un patient sont réalisées (exemple d'un kiné qui a un problème et qui échange avec le médecin pour une prise en charge plus complexe de son patient). Tout est au bénéfice du patient. C'est un peu de temps passé mais un temps de travail différent.

L'avantage de l'exercice coordonné est qu'il est financé. Le financement de l'assurance maladie permet de rémunérer les temps de réunion. Le logiciel est payé avec argent donné pour financer la maison de santé. Il faut que ça ne coûte rien à personne.

Mme Pauline ACQUIER, représentante de l'Association régionale des Internes de Médecines Générale de Midi-Pyrénées

Il faut prendre conscience que la société change et notre métier aussi. Les patients sont plus complexes et le défi est le maintien à domicile. Pour cela, il faut créer des réseaux au niveau des bassins de santé. Il faut s'adapter au terrain et aux patients.

Les internes et les jeunes diplômés ont envie de découvrir divers modes de travail : libéral, salariat ou exercice mixte (libéral/hospitalier). C'est un choix qu'il faut respecter. La découverte de ces modes d'exercice se fait pendant les stages (6 stages de 6 mois dont 3 stages obligatoires en ambulatoire). Plus il y aura de MSU, plus les internes viendront dans le Tarn. Les stages sont très diversifiés avec différentes patientèles et différents modes de travail. Les médecins veulent se regrouper avec les para-médicaux. Avant, l'exercice coordonné traitait de manière curative. Aujourd'hui, il faut agir en préventif (dispositif Asalée par exemple). Il faut trouver les personnes avant de monter les murs. Il faut fédérer les équipes en amont.

Il est important de faire découvrir le territoire aux internes. Beaucoup d'internes ne viennent pas d'Occitanie. Il faut plus de MSU pour attirer les internes lors de leurs stages. Mais il faut attirer les internes sur le territoire, pour qu'ils y restent, y compris les week-ends. Il faut être attractif sur tous les plans.

IV. Temps d'échange avec la salle

M. Guy VIANEZ, médecin généraliste à Trébas, demande ce que signifie concrètement un exercice coordonné.

Mme BENOIT répond que cela signifie travailler en pluri professionnalisme, ce sont plusieurs praticiens qui travaillent sur un projet de santé écrit.

M. CHAMPANET explique que les soins coordonnés sont une absolue nécessité, il faut que tous les gens utiles au patient soient réunis.

M. COMBES précise que l'exercice coordonné existe déjà mais il faut lui donner des moyens techniques. On parle beaucoup du partage d'informations mais il faut faire attention aux dérives. Il faut plus des outils de communication (médimail, messagerie instantanée sécurisée). Il faut reconnaître le temps de coordination (réunion rémunérée) et on peut gagner du temps médecin. Il est nécessaire d'avoir des moyens en termes de locaux, secrétariat, matériel, logiciel pour rendre la pratique encore plus efficiente surtout en zone rurale. La CPTS a pour rôle de répondre aux besoins de soins non programmés, pour gagner en efficacité, former de nouveaux intervenants. C'est d'abord une volonté sur le terrain, une confiance à développer. Le logiciel permet de vérifier que tout a été bien fait.

M. DOUBAX précise qu'en termes de financement au sein de la MSP dans laquelle il exerce, il a été décidé que tout le monde serait rémunéré au même tarif horaire quelque soit la profession.

M. VIANEZ repose la question autour de la définition d'un exercice coordonné. Il explique que lorsqu'il a besoin d'un avis, il fait déjà appel à un spécialiste et y dirige son patient.

Le Dr COMBES indique que parfois, il existe un problème de retour vers le médecin traitant.

Mme VIANEZ indique son incompréhension au sujet des thèmes à développer pour définir un projet car son seul projet est de soigner les gens. La difficulté est connue sur le territoire, la difficulté est de trouver des médecins. Elle demande en quoi ces dispositifs peuvent garantir l'arrivée et l'installation de nouveaux médecins.

Mme BENOIT répond que le projet de santé ne garantit pas l'installation de médecins. Elle précise que si rien n'est fait, il est probable que personne ne vienne s'installer.

Mme ACQUIER comprend que le travail en équipe existe déjà sur le territoire. Mais elle précise que les jeunes qui vont s'installer veulent travailler encore plus ensemble que cela (réunions, coordination...) pour gagner du temps avec les patients. Elle indique qu'elle va prochainement s'installer dans une structure déjà existante.

Mme VIANEZ lui demande si elle serait prête à venir s'installer si structure MSP était créée mais avec un seul médecin et des praticiens para-médicaux ? La situation actuelle est très précaire sur le territoire et le projet doit reposer sur les médecins.

M. COMBES propose de mettre de côté le formalisme du diagnostic sur ce territoire. La coordination existe déjà, il faut réfléchir à l'améliorer. Il faut mettre en valeur ce qui se fait déjà pour être attractif.

M. VIANEZ explique que le diagnostic a déjà été fait plusieurs fois. Ce territoire ne doit pas créer de CPTS seul mais avec d'autres territoires (Alban, Carmaux...). Il pose la question de la définition d'une équipe de soins primaire?

Mme MOLY lui répond qu'une équipe de soins primaires est un dispositif de base (composé d'un médecin plus un autre praticien de santé) qui réfléchissent à ce qu'il faut faire ensemble sur les patients. En mode MSP, il faut 2 médecins plus un autre professionnel. Le diagnostic a déjà été fait, les problématiques du territoire sont connues. L'idée pourrait être de réfléchir aux outils existants, aides prévues, méthodes. Il existe une fédération Occitanie des MSP.

M. GAVALDA synthétise le projet de santé comme la formalisation de la coordination entre praticiens pour donner envie aux jeunes médecins de venir.

M. COMBES demande, si une MSP multi sites est créée avec une partie à Valence, est-ce que la MSP incluant Trébas va pouvoir bénéficier des aides ?

Mme MOLY répond que les 2 zones ont droit aux aides au démarrage de l'ARS et à l'accompagnement en méthode. Vous avez déjà le même logiciel et même secrétariat. Vous pouvez déjà être reconnu comme une MSP.

Mme DEMARCO, infirmière à Trébas précise que tous les praticiens du territoire sont indépendants, mais communiquent déjà par téléphone ? Est-ce qu'un logiciel partagé avec des protocoles de soins mis en place rendrait le territoire attractif pour un interne?

Mme ACQUIER lui répond qu'il faut concrétiser le travail qui est déjà fait, le rendre plus visible. Ce sont les MSU qui font découvrir les structures. Les protocoles déjà définis permettent de gagner du temps, dédier ce temps gagné pour se rencontrer, construire une équipe, travailler ensemble pour aider le patient, avoir une traçabilité.

Mme BOSSEBOEUF, Directrice de la Maison de retraite de Trébas fait part de son inquiétude si dans quelques années, il n'y a plus de médecin sur le territoire. Elle indique que la coordination existe déjà aujourd'hui, pourtant aucun médecin n'est venu.

Mme ACQUIER indique qu'avec le peu de médecins qui arrivent, il faut se vendre pour attirer le peu de médecins disponibles.

Le Dr COMBES indique que l'attractivité de la médecine générale et libérale se fait petit à petit. Il n'y a jamais eu autant de médecins en France donc c'est un problème d'orientation. Il faut essayer d'attirer les gens.

Mme VIANEZ demande pourquoi on ne propose pas le salariat.

M. COMBES indique que cela existe à Carmaux, en Ariège, en Saône-et-Loire. Mais ce n'est pas rentable. Le salaire du médecin ne s'autofinance pas avec les recettes des consultations. Il faut des fonds supplémentaires. Mais cela peut être la solution de la dernière chance.

Mme BIBAL-DIOGO, Conseillère précise que ce dispositif a été mis en place à Carmaux, Figeac, et que cela s'autofinance (hors coût des locaux). Il s'agit d'une entreprise privée FILIERIS.

LA LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE EST UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée par les autorités sanitaires en raison de sa capacité à transmettre les virus de la Dengue, du Chikungunya et du Zika.

Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans les 13 départements de la région Occitanie (et dans 51 départements en France)

3 astuces pour reconnaître un moustique tigre (*Aedes albopictus*)

- il est petit: environ 5 mm
- il a des rayures noires et blanches (pas de jaune) sur le corps et les pattes avec une bande blanche de la tête au thorax
- il est source de nuisance et pique le jour.

AGIR ENSEMBLE POUR LIMITER LES RISQUES

Voyageurs en zone tropicale, soyez vigilants avant, pendant et après votre voyage.

Restez attentifs à votre état de santé et consultez rapidement un médecin en cas de doute.

À votre retour, pendant environ 7 jours, continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques.

LES SYMPTÔMES

Durant les 7 jours qui suivent le retour en France métropolitaine, consultez rapidement un médecin en cas de forte fièvre, douleurs articulaires et musculaires, maux de tête, éruption cutanée, conjonctivite.

Maintenant qu'il est là, à nous tous d'agir

- Le moustique tigre, une fois implanté ne peut être éradiqué y compris par des traitements chimiques.
- Ses œufs peuvent résister au manque d'eau et aux températures hivernales.
- Aucune mesure de protection n'est efficace à 100%, c'est la somme de mesures préventives individuelles et collectives qui permet de diminuer le risque de présence du moustique et donc de transmission de maladies.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

Pour éliminer les larves de moustiques chez nous

- * **éliminer les endroits où l'eau peut stagner**
petits débris, encombrants, déchets verts, pneus;
- * **changer l'eau des plantes et des fleurs**
une fois par semaine ou supprimer ou remplir de sable les soucoupes;
- * **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées:**
nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages;
- * **couvrir les réservoirs d'eau** (bidons, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un tissu;
- * **couvrir les piscines non utilisées, évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau** (eau de javel, chlore...)
- * **éliminer lieux de repos des moustiques adultes:**
 - débroussailler, tailler haies et herbes hautes;
 - élaguer les arbres, éliminer fruits et débris végétaux
 - réduire les sources d'humidité (limiter les arrosages)
 - entretenir votre jardin

COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES ?

1. J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée.

Je demande conseil à mon médecin ou mon pharmacien avant toute utilisation surtout pour les enfants et les femmes enceintes.
2. Je porte des vêtements couvrants et amples.
3. Je fais dormir mon bébé sous une moustiquaire
4. J'utilise des diffuseurs insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
5. J'allume la climatisation ou j'utilise des ventilateurs: les moustiques fuient les endroits frais et les zones très ventilées.

Comment éviter une épidémie de chikungunya, de dengue et/ou de zika en métropole ?

Présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'océan Indien, le **moustique tigre** s'est installé depuis 2004 en France métropolitaine¹.

Ce moustique peut être vecteur de certaines maladies infectieuses et propager une épidémie :

1 

À l'occasion d'un voyage dans un pays où l'une de ces trois maladies circule, une personne peut se faire piquer par un moustique infecté par le virus de la dengue, du chikungunya ou du zika.

2 

À son retour en métropole, cette personne malade peut être à nouveau piquée par un moustique tigre sain. Ce moustique infecté peut alors transmettre le virus de la dengue, du chikungunya ou du zika à une autre personne saine en la piquant. Le virus se propage de cette manière à d'autres personnes. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter les bons réflexes pour éviter toute propagation de ces maladies.

CONSEILS AUX VOYAGEURS

Soyez particulièrement vigilant même après votre retour d'une zone tropicale :

Consultez un médecin en cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées (pour le zika).



Comment se protéger des piqûres ?

1 J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée². Je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.



2 Je porte des vêtements couvrants et amples.



3 Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.



4 J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.



5 Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.



1. La carte d'implantation du moustique *Aedes albopictus* est disponible sur <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/maladies-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/article/moustiques-vecteurs-de-maladies>

2. La liste des produits anti-moustiques recommandés est disponible sur <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/maladies-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/repulsifs-moustiques>

Pour plus d'informations :

www.social-sante.gouv.fr

www.invs.sante.fr

www.occitanie.ars.sante.fr

MOUSTIQUE TIGRE

Maintenant qu'il est **LÀ** à nous d'agir **ICI**



EN OCCITANIE

Nous sommes tous mobilisés pour vous protéger. Ensemble, évitons la propagation de maladies infectieuses par le moustique tigre.



LES BONNS RÉFLEXES À ADOPTER

Pour éliminer les larves de moustiques chez nous



Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts... Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des baches ou traiter l'eau (eau de javel, gallet de chlore, etc.).

Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) entretenir votre jardin.

Il existe différents types de moustiques, dont l'*Aedes albopictus*, qui est aussi appelé moustique « tigre » à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.

Le moustique tigre est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Il peut aussi dans certaines conditions particulières, transmettre la dengue, le chikungunya et le zika.



Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans les 13 départements de la région Occitanie

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous ? Signalez-le !

www.signalement-moustique.fr

ou

application mobile iMoustique®



Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

Le moustique qui vous pique est né chez vous !

Près de nos maisons, les moustiques trouvent :
— de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant,
— des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes,
— des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Le moustique tigre est fortement affilé à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu.

Il a besoin de petites quantités d'eau stagnante pour se développer : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques.

Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

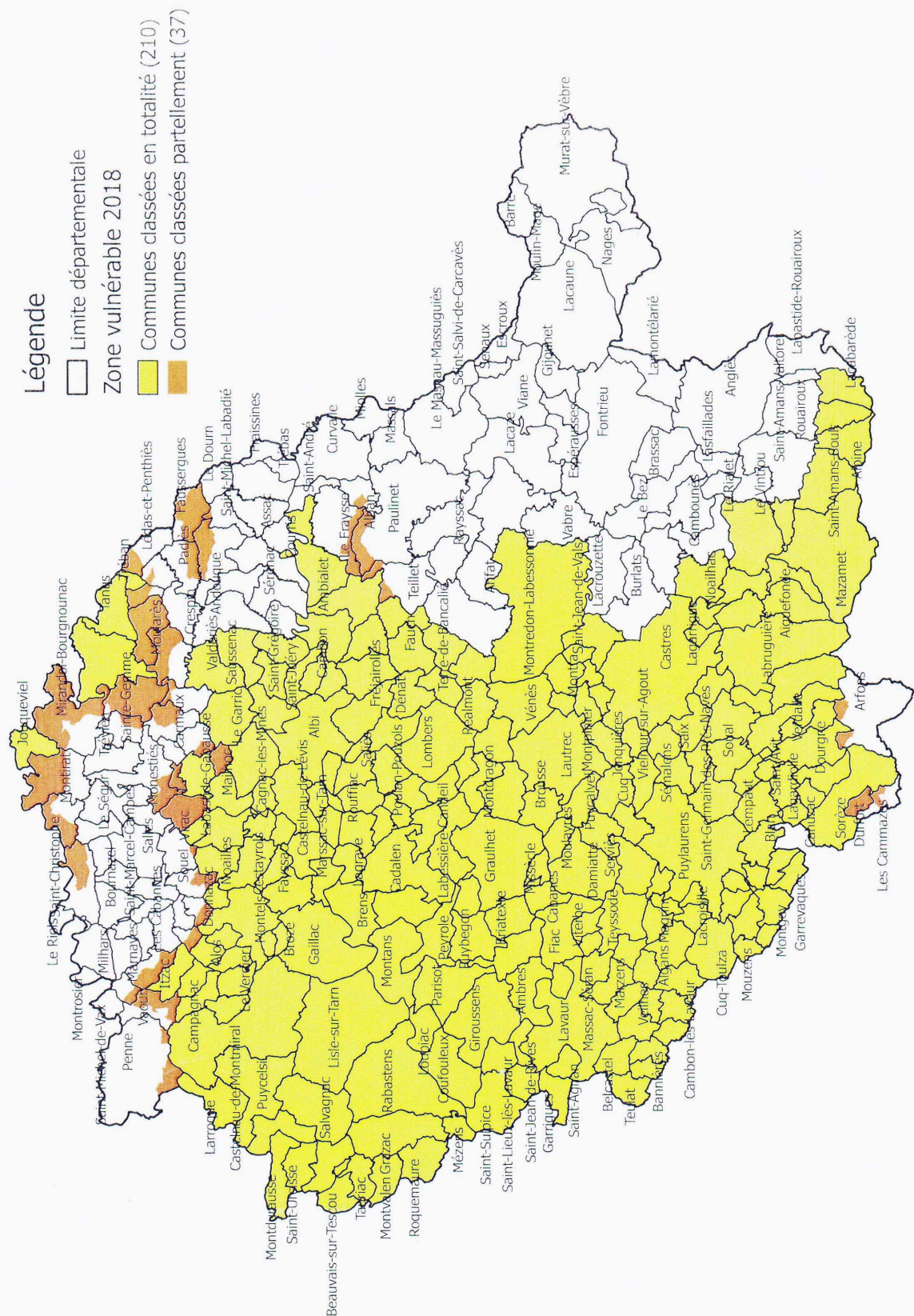
LES ZONES VULNÉRABLES À LA POLLUTION DES NITRATES

Cet article s'adresse aux agriculteurs.

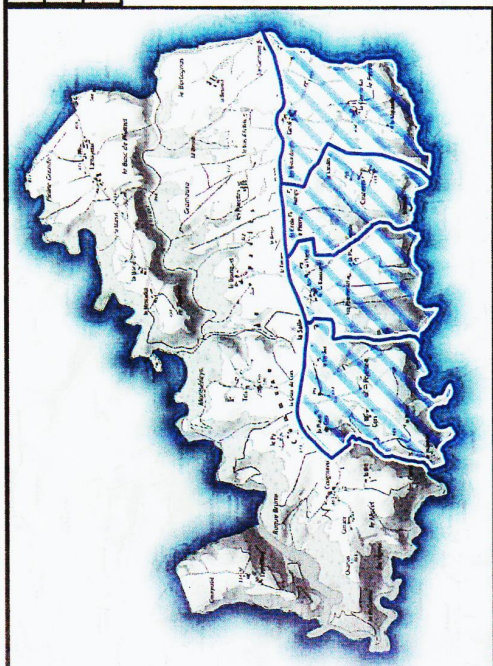
La commune de Padiès est partiellement classée zone vulnérable à la pollution aux nitrates d'origine agricole sur les zones C1, C2, C3 et E1..

Site internet de la DREAL:

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-vulnerables-du-bassin-adour-garonne>



Zone vulnérable sur la commune de PADIES

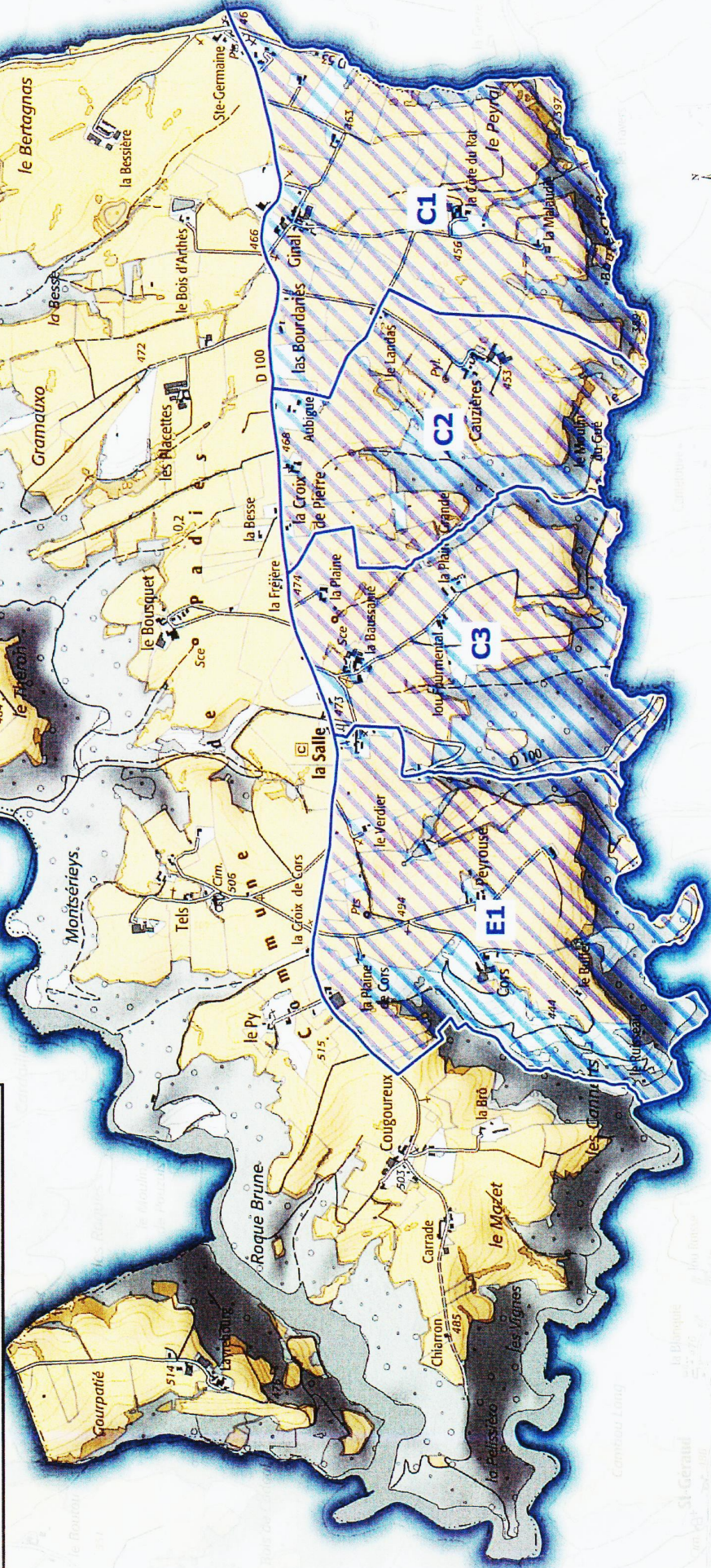


Insee	Commune	Sections cadastrales classées en zone vulnérable en 2018	Surface	Pourcentage
81199	PADIES	C2, C3, C1, E1	commune 1 486,4 ha	ZV 33 %

Légende

ZV 2018

Ilot RPG





ARC-IMMO-81

est né d'une passion pour l'habitat, la construction et du désir d'aider vendeurs et acquéreurs à se projeter dans l'avenir.

UN FIL ROUGE DEPUIS PLUS DE 40 ANS:

Rémy a commencé à l'âge de 16 ans par l'apprentissage de tapissier décorateur puis l'agencement d'intérieur en poursuivant par l'aménagement et la rénovation des espaces, combles, caves, modification des volumes existants.

Cela le conduisit en 1990 puis 2002 à s'intéresser à l'immobilier en apportant à ses clients l'expérience d'un professionnel accompli du bâtiment.



Avec la création en Janvier 2010 de ARC-IMMO-81, il confirme son intérêt pour une démarche de « passeur » (mot employé par une cliente) : mettre fin à un lien avec un lieu peut s'avérer difficile comme arriver dans un nouveau lieu et se l'approprier.

Actuellement composée de 3 collaborateurs, l'équipe ARC-IMMO-81, présente sur les départements du Tarn et de l'Aveyron, vous propose un accompagnement personnalisé et artisanal, la maîtrise de la technique et du marketing avec des outils modernes tels que l'usage d'un drone pour l'expertise des toitures et des prises de vues aériennes plus attractives ainsi que l'usage d'un logiciel de « compositing » vous permettant de visualiser en 3D vos projets d'aménagement. L'expertise et les avis de valeurs complètent l'offre de service que vous apporte cette équipe locale.





**VOTRE AGENCE
IMMOBILIÈRE
DE PROXIMITÉ**

NOUS RECHERCHONS POUR NOS CLIENTS



MAISONS ou VILLAS

Proche Albi



CORPS DE FERME

avec ou sans terrains

Tous secteurs



**TERRAINS
CONSTRUCTIBLES**

RÉMUNÉRATION DES PORTEURS D'AFFAIRES

Vos agents près de chez vous



Paul AT

06 33 83 64 40

Rémy CHAUDAT

06 84 77 89 25

ARC-IMMO 81

Las Bordariès Haut - Padiès - 81340 VALENCE D'ALBI

SIREN 525 011 797 - Siège : las bordariès haut, 81340 Padiès - carte professionnelle N°351 délivrée par la préfecture du Tarn

**BON
POUR UNE
ESTIMATION
GRATUITE**